

7 novembre 2011

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



Revalorisation de l'indemnité de fonctions 2011

Dans son courrier du 22/05/2011, le Ministre répondait entre autres à une des revendications du SNAPATSI, à l'origine de la mise en place des groupes de travail, à savoir la revalorisation de 800 000 €/an pendant 3 ans de l'indemnité de fonction de la filière scientifique.

Le SNAPATSI proposait le 10 juin 2011 à l'Administration la répartition suivante par corps en privilégiant les ASPTS et les Techniciens.

Montants en €	Propositions du SNAPATSI	Montant total indemnité de fonction 2011
Directeur	+ 251	11840
Chef de service	+ 251	11239
Ingénieur Chef	+ 329	9936
Ingénieur Principal	+ 329	8470
Ingénieur	+ 329	6344
Technicien Chef	+ 439	5948
Technicien Principal	+ 439	5395
Technicien	+ 439	4858
ASPTS Principal	+ 549	4258
ASPTS	+ 549	3936

L'augmentation proposée par le SNAPATSI est officialisée par la parution au Journal Officiel du 05 novembre 2011 de l'arrêté du 26 octobre fixant les taux annuels moyens de l'indemnité de fonctions et le montant du complément spécifique attribués aux personnels de police technique et scientifique de la police nationale

Le SNPPS ne proposait quant à lui qu'une différence de 50 € entre un directeur et un ASPTS, démontrant une fois de plus où vont leurs priorités.



Bureau National

01.55.34.33.20

FAITES VOS COMPTES!!!
LE SNAPATSI, SYNDICAT RESPONSABLE
ET PRÉSENT À VOS COTÉS

SCIENTIFIQUES